

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'École de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
Séance du 5 mars 2019

Quinze membres du Conseil d'École étaient présents ou représentés, quatre procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance.

Membres désignés par la Rectrice de l'Académie de Dijon :

Monsieur Dominique BEDDELEEM
Madame Catherine ENGASSER – procuration à madame Claude VALTAT
Madame Céline NOTEBAERT
Monsieur Cédric PETITJEAN
Madame Claude VALTAT

Membres désignés par le Président de l'Université de Bourgogne :

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT - procuration à monsieur Jean-François GIRET
Monsieur Jean-François GIRET
Monsieur Julien MUGNIER – procuration à monsieur Dominique BEDDELEEM
Madame Christelle SEREE-CHAUSSINAND - procuration à monsieur Cédric PETITJEAN

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Madame Sandrine GARCIA

Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Madame Laurence MAUREL
Monsieur Loïc SZERDAHELYI

Collège C : autres enseignants et formateurs
Madame Nadine WARGNIER

Représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

Invités

Madame Lucie CORBIN
Monsieur Gracian DIDIER
Madame Elsa LANG RIPERT

Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018
- 2 - Accueil des membres désignés et des membres élus
- 3 - Désignation de trois personnalités extérieures
- 4 - Questions diverses

Madame Elsa LANG RIPERT rappelle que les membres désignés et élus doivent élire trois personnalités extérieures en remplacement de Catherine CAILLE-CATTIN, directrice de l'ESPE de Besançon, Christian DUCHANGE de la Minoterie et Thierry LANGOUET d'Agrosup. Le 20 mars prochain, le Conseil d'Ecole se réunira en plénière et ses membres procéderont à l'élection de son président parmi les 6 membres désignés par Madame la Rectrice. Madame Claude Valtat assure la présidence de séance à titre transitoire.

Constatant que le quorum est atteint, madame Claude VALTAT, ouvre la séance.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018

L'adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018 est soumise au vote et approuvée à la majorité des membres présents ou représentés.

2 - Accueil des membres désignés et des membres élus (Cf. nouvelle composition Annexe 1)

Nouveaux membres élus :

- madame Sandrine Garcia - représentant les professeurs d'université
- madame Laurence Maurel - représentant les maîtres de conférences
- monsieur Robin Guihaire – représentant les usagers

Nouveaux membres désignés par le président de l'uB :

- monsieur Julien Mugnier – coordinateur pédagogique 2nd degré
- madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL a fait part de sa volonté de ne plus siéger. Madame Audrey BENTZ – professeur d'anglais à l'IUT – assurera son remplacement.

3 - Désignation de trois personnalités extérieures

Sur proposition de madame la rectrice, trois candidatures sont soumises au vote :

✓ Catherine CAILLE-CATTIN

MCF, section 23, Géographie physique, humaine, économique et régionale
Université de Franche-Comté
UMR 6049 ThéMA CNRS & ESPE de Franche-Comté
Directrice ESPE FC

✓ Pascale HAAG

MCF en psychologie, EHESS

Les recherches de Pascale Haag ont porté principalement, jusqu'en 2011, sur la grammaire sanskrite, la philosophie du langage et l'histoire des théories linguistique indiennes. Désireuse d'élargir le champ de ses compétences, elle étudie la psychologie à l'université de Nanterre, où elle obtient un Master de psychologie en 2013 puis un doctorat en 2018. Ses travaux s'inscrivent à la croisée des chemins entre la psychologie et l'éducation. Elle a mené entre 2012 et 2017 des enquêtes sur la santé et la qualité de vie des doctorants, ainsi que sur la relation d'encadrement doctoral. En 2015, elle s'est engagée dans la création du [Lab School Network](#), un réseau de chercheurs dans le domaine de l'éducation (apprentissage et expériences scolaires), ainsi que d'une école inspirée du modèle des [lab schools nord américaines](#). Elle a

été chargée de mission pour la vie étudiante auprès de la présidence de l'EHESS entre 2015 et 2017.

Madame Claude VALTAT précise que, dans le cadre du projet « Dijon académie apprenante », l'académie de Dijon a collaboré avec Pascale HAAG pour mettre en pratique les réflexions issues de la recherche sur les nouvelles modalités de mise en place des apprentissages.

✓ **Laure LUCHEZ**

DEA de Philosophie en 1999, CAPES de documentation en 2004

Depuis 2016 : Coordonnatrice territoriale de la Politique documentaire pour Réseau Canopé Bourgogne-Franche-Comté

Depuis 2017 : mission nationale de Chargée d'ingénierie des services documentaires pour Réseau Canopé

Membre du groupe académique « recherche » rectorat/ESPE et coordonnatrice de la lettre de veille « Pédagogie-apprentissage-recherche-innovation » (PARI) diffusée BFC

Madame Nadine WARGNIER demande pourquoi il est nécessaire que ces trois personnalités extérieures soient des femmes.

Monsieur Gracian DIDIER rappelle que la parité doit s'apprécier au sein de chaque collège. Il faut raisonner sur l'effectif théorique et non pas réel. Les trois sièges vacants au sein des collèges des membres élus seront à pourvoir par des hommes et certains membres désignés sont en nombre impair (un représentant du Conseil Régional, trois personnalités extérieures). Dans ce cas précis, la parité s'apprécie globalement au sein des membres désignés.

3

Madame Nadine WARGNIER pense qu'au niveau des douze personnes désignées par le rectorat et par l'uB, il aurait pu être envisagé une parité effective, de la même manière qu'elle est exigée au niveau de chaque collège des membres élus. C'est une contrainte et les règles ne sont pas les mêmes pour tous.

Monsieur Loïc SZERDAHELYI ajoute qu'il faudrait étendre ce qui s'applique aux élus sur l'ensemble du Conseil d'Ecole.

Madame Nadine WARGNIER demande s'il est possible de ne donner que deux noms.

Monsieur Gracian DIDIER précise que trois membres doivent être désignés. Les membres du Conseil d'Ecole pourraient n'en approuver que deux aujourd'hui mais il faudrait compléter ce collège à la séance suivante.

Dans la mesure où il n'y a que trois candidatures, les membres du Conseil d'École décident de ne procéder qu'à un seul vote à main levée. Mesdames Catherine CAILLE-CATTIN, Pascale HAAG et Laure LUCHEZ sont élues membres du Conseil d'Ecole de l'ESPE à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame Laurence MAUREL s'interroge sur l'absence répétée du représentant du Conseil Régional.

Monsieur Gracian DIDIER rappelle l'article 12 des statuts de l'ESPE « tout membre nommé qui n'est pas présent ou représenté lors de trois séances consécutives est considéré comme démissionnaire ». Cette règle doit s'appliquer de manière uniforme et sera rappelée au Conseil Régional et à l'ensemble des membres du Conseil d'Ecole.

Madame Nadine WARGNIER demande à inscrire dans les questions diverses de la séance du 20 mars un point sur les conditions de mise en place des élections (aspects réglementaires et pratiques).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.

La présidente de séance
du Conseil d'École à titre transitoire,

Claude VALTAT